



## ENGAGEMENT ENVERS LES PRINCIPES DE LA CHARTE ERASMUS

### 1. DECLARATION DE POLITIQUE ERASMUS

Participation à Erasmus+

#### Présentation de la structure, public cible, actions prévues

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat Occitanie (CMA) est un établissement public à caractère administratif placé sous la tutelle de l'État et intégré au réseau CMA France. Elle a la vocation de représenter les intérêts généraux de l'artisanat par l'organisation de la formation initiale des apprentis par la voie de l'apprentissage et l'accompagnement des entreprises artisanales à chaque étape de leur développement : création, développement, recrutement, export, apprentissage, formation, transmission d'entreprise. Ses activités s'organisent donc autour de plusieurs départements qui répondent tant aux missions transversales (administration générale, ressources humaines, finances, communication, informatique) qu'aux missions spécifiques : Economie (entreprises & territoires) et Formation (CFA Régional).

Établissement unique régional, la CMA Occitanie est composée d'un siège à Saint-Jean (Haute-Garonne) et de 12 antennes départementales (chambres de métiers locales et centres de formation d'apprentis). Elle compte 1 250 collaborateurs sur les différents sites. Le CFA Régional regroupe l'offre de formation des 13 établissements de formation initiale et continue (Centres de Formation d'Apprentis, CFA). La demande de charte ECHE concerne donc le CFA Régional, établissement de formation (numéro Siret :).

Sur l'année scolaire 2023-2024, le CFA Régional forme 7 854 apprentis de niveau 3 (anciennement niveaux V), 4 (anciennement IV), 5 (BTS – anciennement III) et 6 (Licence – anciennement 6) dans les métiers de l'alimentation et de l'hôtellerie restauration (boulangerie, pâtisserie, boucherie, cuisine, service en salle...), de la mécanique, du bâtiment (oeuvre, second oeuvre, ...), des services et du commerce (coiffure, esthétique, fleuriste, employé de vente...).

Les apprenants inscrits dans une formation de niveau supérieur (Brevet de Maîtrise, BM, BTMS, BTS, Licence mais aussi Titres Professionnels de niveau 5) sont au nombre de 395 répartis dans 10 CFA dans les secteurs de l'alimentation, la maintenance automobile et agricole, les services, le bâtiment, les métiers de la gestion et du commerce.

Parmi les cycles supérieurs proposés par le CFA Régional, seront concernés par la Charte ECHE les apprentis en BTS et Licence des filières suivantes :

- filière mécanique auto : BTS maintenance des véhicules automobile option Véhicules Particuliers et option Motocycles (112 apprentis en 2023-24),
- filière maintenance des matériels : BTS techniques et services en matériel agricole et BTS Maintenance matériels de construction et manutention (32 apprentis)
- filière bâtiment : BTS bâtiment, BTS fluides énergies domotiques A (génie clim. Et fluïdique), BTS fluides énergies domotiques B (froid et conditionnement de l'air), BTS fluides énergies domotiques C (domotique et bâtiments communicants), BTS Aménagement (40 apprentis)
- Gestion de la PME, BTS Tourisme, Licence professionnelle management et gestion des organisations, Licence professionnelle métiers de l'entrepreneuriat (13 apprentis en 2023-24).

Les personnels enseignants de ces mêmes filières seront également concernés par la Charte ECHE. Les maîtres d'apprentissage constitueront également l'un des groupes plus particulièrement concernés par la stratégie à l'international du CFA Régional. Enfin les apprenants et les salariés des établissements européens, ou hors UE, partenaires, qu'ils soient professionnels ou agissant dans le domaine de la formation, constituent un dernier groupe cible important, notamment en ce qui concerne de potentielles mobilités entrantes.

En termes d'actions, la Charte ECHE permettra l'entrée dans le programme aux apprentis des filières supérieures dans un souci de faire participer le plus grand nombre. Le CFA Régional proposera des mobilités de stage longues (2 mois) et courtes (de 5 à 30 jours). La durée de 2 mois permet de combiner les exigences du référentiel tout en offrant une expérience de travail à l'étranger. Pour les apprentis qui ne pourraient pas effectuer un séjour long à l'étranger (par

exemple en cas de refus du maître d'apprentissage français ou d'impossibilité de l'apprenti de partir longtemps), des mobilités courtes seront proposées ; elles seront combinées à des activités hybrides et feront l'objet d'un programme défini avec la structure d'accueil. Les activités de mobilités visent le développement des compétences, facilitant l'employabilité des bénéficiaires. Le CFA Régional vise l'organisation de mobilités de groupe afin de lever les freins éventuels de la part d'apprentis qui ont peu ou pas d'expérience de séjour à l'étranger. Des mobilités individuelles seront aussi proposées pour répondre aux attentes de certains apprentis et/ou entreprises françaises. Le CFA Régional propose depuis des années des mobilités individuelles pour ses apprentis de l'EFP (environ 30 séjours par an) tout comme des mobilités de groupe. Elle pourra donc utiliser cette expérience dans le cadre de la Charte ECHE.

Ces périodes seront organisées dans des entreprises partenaires en prenant appui sur les partenariats publics et privés que le CFA Régional a pu développer depuis des années et notamment dans le cadre de l'accréditation EFP. Les mobilités se concentreront sur les pays du programme dans un 1<sup>er</sup> temps, en particulier l'Allemagne, l'Espagne, l'Italie, la Belgique, les pays scandinaves. De réelles complémentarités existent dans ces pays pour les filières mentionnées plus haut (techniques différentes, innovations) et l'utilisation de la langue anglaise sera aussi un facteur facilitant. Des partenariats seront toutefois recherchés dans d'autres pays du programme ; pour ce faire le CFA Régional mènera un travail de réflexion qui associera les professionnels au sein d'un groupe de travail (panel d'entreprises des filières concernées) afin de déterminer les destinations idoines. L'ouverture aux pays tiers non associés sera envisagée, notamment Canada/Québec ou Asie. Cette ouverture sera construite également en prenant appui sur les retours des professionnels.

Des mobilités de formation pour les personnels seront aussi proposées. Destinées à appréhender et comprendre les systèmes éducatifs (contenus des programmes, pratiques éducatives, innovations pédagogiques) et développer les échanges professionnels entre pairs, ces activités permettront de disposer d'une offre de formation en prise avec les besoins du marché du travail et les attentes des entreprises et contribueront à l'amélioration des systèmes éducatifs dans un contexte international. Ces mobilités seront organisées dans un 1<sup>er</sup> temps dans les pays du programme, notamment en direction des pays scandinaves. Elles viseront l'étude des pratiques pédagogiques (modularisation, méthodes d'animation -classes inversées, classes immersives, travail en mode projet-, usage du numérique) et l'appréhension des innovations liées aux différents métiers concernés.

Les actions que la Charte ECHE permettra de conduire sont complémentaires aux actions déjà organisées pour le secteur de l'EFP. La Charte ECHE permettra donc un accès aux possibilités du Programme à des publics jusque-là non éligibles aux actions de mobilité engagées. La charte permettra au CFA Régional de faire participer le plus grand nombre de personnes au programme et de renforcer son internationalisation. Ces actions seront facilitées par l'expérience de la CMA dans le programme Erasmus et d'autres programmes européens.

### **Politique d'ouverture à l'international**

Depuis 2005, la CMA Occitanie et ses CFA locaux réunis au sein du CFA Régional mettent en œuvre des activités de mobilité de courte durée pour les apprentis des niveaux 3 et 4 ainsi que les personnels (programme Leonardo da Vinci, Tandem -anciennement Secrétariat franco-allemand pour le Développement des Echanges en Formation Professionnelle-). En 2015 la CMA Occitanie et ses CFA ont intégré le consortium E+ EFP porté et piloté par le Conseil Régional Occitanie, ce qui a favorisé le développement des partenariats et des mobilités entrantes et sortantes. Avec l'évolution du champ de compétences des régions, ce consortium a été dissous et depuis 2020, la CMA Occitanie est accréditée et pilote son propre consortium Erasmus + dans le secteur de l'EFP. Chaque année près de 300 apprentis et 15 personnels bénéficient du programme Erasmus pour des mobilités de courte durée (14 jours en moyenne) et des job shadowing. A cet effet, des équipes sont déjà dédiées à cette thématique au sein siège de la CMA Occitanie (mission mobilité) et dans les CFA locaux (référénts mobilité, accompagnateurs, enseignants).

La CMA Occitanie est aussi impliquée dans des projets de coopération KA2. Ainsi sur la période 2021-2022, elle a été partenaire d'un projet (2020-1-FR01-KA202-080547) visant le renforcement de l'implication des entreprises dans le processus de mobilité des apprentis via l'étude de la faisabilité d'un réseau d'ambassadeurs de la mobilité (profil et rôles possibles des ambassadeurs, modules de formation, label). Actuellement, la CMA est partenaire d'un projet d'échange de bonnes pratiques qui vise l'étude de l'adéquation des contenus de formations dans la filière automobile avec les besoins du marché du travail (<https://www.rvt.lv/temats/an-enhancement-of-the-educational-process-in-vet-institutions/>). Des projets axés sur l'internationalisation des entreprises ou les coopérations transfrontalières avec le soutien du Fonds Européen de Développement Régional (Feder), du Fonds Social Européen (FSE) ou encore des programmes Interreg/Poctefa attestent de la dynamique de la CMA en matière d'internationalisation et de sa volonté de favoriser le développement harmonieux et solidaire de l'Artisanat dans les territoires d'Occitanie. On peut par exemple citer la conduite du projet Avenir (2020-2022) dans le cadre du programme Interreg-Poctefa et la collaboration avec des partenaires catalans. Ce projet a visé à améliorer l'accès à l'emploi des mineurs non accompagnés (MNA) sur le territoire pyrénéen en favorisant les projets d'installation pérenne des MNA en milieu montagnard. La CMA Occitanie est enfin accréditée depuis peu en tant qu'organisme d'accueil dans le cadre du Corps Européen de Solidarité (2022-1-FR02-ESC50-QLA-000091772), ce qui va permettre prochainement d'accueillir de jeunes volontaires, facilitant par là même le lien entre éducation formelle et non formelle.

## Stratégie, objectifs et impact

Le développement de la dimension européenne dans la formation des apprentis est un des axes prioritaires de l'actuelle mandature de la CMA Occitanie. Cette volonté politique est favorisée par une situation géographique favorable (l'Occitanie a des frontières communes avec la Catalogne, l'Aragon et l'Andorre). Elle s'inscrit également dans le contexte législatif et réglementaire français de la mobilité des apprentis. En effet la loi du 05 septembre 2018 - Pour la Liberté de Choisir son Avenir Professionnel- offre notamment la possibilité d'exécuter une partie du contrat d'apprentissage à l'étranger et promeut les « référents mobilité » dans les CFA afin d'encourager la mobilité, nationale et internationale des apprentis (article 24).

Par ailleurs, l'expérience du CFA Régional dans la mobilité européenne a permis de mettre en lumière la nécessité de :

- développer une offre de mobilité de qualité et reconnue. Cette dernière devra reposer sur un cadre harmonisé de qualité, des partenariats européens fiables et pérennes, des équipes impliquées, formées et motivées ;
- renforcer l'adhésion des maîtres d'apprentissage au processus de mobilité, comme levier pour permettre la participation du plus grand nombre au programme Erasmus+ ;
- intégrer les périodes de formation à l'étranger dans les référentiels de formation via l'utilisation des instruments européens de reconnaissance pour répondre aux besoins de compétences du marché du travail et favoriser l'attractivité des formations par apprentissage ;
- innover dans les formes d'actions pour tenir compte des évolutions technologiques de la formation (par exemple FOAD) et des contraintes sanitaires et/ou géopolitiques.

Un travail de réflexion a été conduit au moment de l'entrée dans le programme pour la période 2021-2027. Une stratégie d'internalisation du le CFA Régional a été définie se déclinant autour des axes suivants :

- renforcer la capacité des établissements de formation locaux à mener des projets innovants et de qualité via notamment des -partenariats pérennes ou des actions pour favoriser la montée en compétences des acteurs du réseau
- impulser une culture de l'international en diversifiant les formes de mobilités (mobilités hybrides, accueils de jeunes étrangers, invitation d' experts européens...), les publics (ouverture au plus grand nombre y compris les jeunes avec moins d'opportunités, apprentis du supérieur, maîtres d'apprentissage...) et les durées tout en favorisant la visibilité des actions (création d'un réseau d'anciens apprentis, création d'un réseau de maîtres d'apprentissage ambassadeurs de la mobilité...)
- contribuer au développement des compétences professionnelles, linguistiques, numériques et transversales des bénéficiaires favorisant ainsi l'employabilité des apprentis et contribuant à un enseignement de qualité tant en CFA qu'en entreprise.

Le développement des activités de mobilité pour les apprentis et personnels des niveaux supérieurs entre donc tout à fait dans le déploiement de cette stratégie d'internationalisation. Dans le cadre de la Charte ECHE, cette stratégie et ses objectifs associés se déclineront suivant le calendrier suivant :

- Été 2024 : obtention de la charte ECHE
- Été 2024 – décembre 2024 : planification des actions / engagement des partenaires européens au travers de conventions de partenariat
- Février 2025 : demande de financement à l'Agence E+ pour les mobilités des étudiants et personnels
- Septembre 2025 : démarrage des activités.

A court terme (2025-2027) :

- o Mettre en place progressivement des mobilités de stage pour les apprentis dont des mobilités hybrides (10% des effectifs)
- o Initier des mobilités de personnels (un minimum de 5 mobilités/an)
- o Favoriser l'accueil d'experts Européens (un minimum de 3 invitations/an)
- o Consolider les partenariats dans les pays du programme voire conclure des accords institutionnels (un minimum de 2 nouveaux partenariats/an)
- o Mettre en place des partenariats dans des pays tiers non associés (entre 1 et 2 partenariats/an).

A moyen terme (2027 et suivantes) :

- o Accroître et systématiser les mobilités de stages sortantes des apprentis (20% des effectifs/an)
- o Accroître et systématiser les mobilités des personnels (de 5 à 8 mobilités/an)
- o Accroître les venues d'experts des pays du programme et des pays tiers non associés (un minimum de 5 invitations/an)
- o Consolider et accroître le nombre de partenariats voire d'accords interinstitutionnels
- o Développer des mobilités entrantes de stage via une offre « accueil »
- o Initier des mobilités d'études entrantes et sortantes

- Participer et/ou initier des partenariats de Coopération

En parallèle de la demande de Charte ECHE, des expérimentations sur des activités de mobilité longue pour les apprentis sont déployées. Ainsi le CFA Régional est en train d'intégrer le projet Mona (Mon apprentissage en Europe), porté par l'association Europ App Mobility fondée par Jean Arthuis. Ce projet expérimental (<https://euroappmobility.eu/fr/article/mona-25-me-pour-inclure-durablement-erasmus-dans-les-filieres-de-lalternance/>), financé par le Plan France 2030, vise à doter les établissements de formation de référents mobilité spécialistes de la mobilité longue pour encourager par là même la mobilité longue des apprentis au cours de leur parcours et quel que soit leur niveau. Par ailleurs, le CFA Régional est partenaire d'un projet Interreg Poctefa, porté par la Generalitat de Catalogne, et qui vise à expérimenter des mobilités de 1 à 2 mois entre la France et l'Espagne. Une phase préparatoire permettra d'analyser les conditions de mobilité entre la France et l'Espagne et d'élaborer une méthodologie commune franco-espagnole (sélection des bénéficiaires, préparation, suivi et évaluation) avant l'expérimentation physique. Les résultats de l'appel à propositions sont attendus courant 2024.

La mobilité européenne ou internationale constitue une réelle valeur ajoutée pour les apprentis : en sortant de leur zone de confort, ils se confrontent à d'autres environnements et peuvent ainsi développer des compétences professionnelles, linguistiques, interculturelles ou encore sociales. Ces acquis facilitent par là même leur employabilité. Pour les personnels, la mobilité permet d'échanger sur ses pratiques, de se confronter à d'autres environnements d'enseignement, d'acquérir des compétences en matière de pédagogie et ainsi de proposer des enseignements stimulants et en phase avec les besoins du marché du travail. Pour le CFA Régional, la mobilité est un facteur pour améliorer la qualité de l'enseignement et de la formation professionnelle et favoriser l'attractivité des formations en alternance proposées par notre réseau. Les objectifs du programme correspondent donc aux besoins et à la stratégie du CFA Régional, qui souhaite confirmer son engagement dans ce processus d'ouverture et maintenir une organisation permettant de poursuivre celui-ci. Il est bien entendu que le CFA Régional, comme c'est déjà le cas pour les mobilités du secteur EFP, respectera les principes de non-discrimination, de transparence et d'inclusion dans sa façon de sélectionner les bénéficiaires (apprentis/personnels) ainsi que pour l'attribution des bourses afférentes. Le CFA Régional s'engage également à rendre l'accès à la mobilité possible pour les individus qui en sont les plus éloignés.

Comme indiqué plus haut, les cycles BTS et Licence proposés par les établissements du CFA Régional constituent, avec le personnel, les principaux groupes cibles du programme. Les activités de mobilité devraient générer un certain nombre d'impacts.

### **Impact sur les apprentis**

L'impact escompté est double : acquérir des compétences transversales personnelles et adaptables, ainsi que des compétences professionnelles spécifiques à un emploi.

A court terme cette expérience de mobilité leur permettra de prendre conscience de l'évolution de leurs compétences d'organisation, de communication, d'autonomie, de leur capacité à prendre des décisions et des responsabilités, à s'adapter à un nouveau contexte, à anticiper, à surmonter un certain nombre de difficultés, à s'ouvrir aux autres.

A court/moyen terme, les impacts escomptés concernent l'amélioration du niveau en langues, développement de compétences numériques, la sensibilisation aux problématiques environnementales, découverte du monde, le développement de la citoyenneté européenne, l'accroissement de la mobilité géographique personnelle.

En ce qui concerne les compétences professionnelles, en multipliant les expériences dans plusieurs pays à travers ces mobilités, les apprentis augmenteront leur capacité d'intégration sur tout le territoire européen favorisant ainsi leur insertion socioprofessionnelle. Les impacts escomptés concernent donc l'amélioration de l'employabilité, la rapidité de progression de carrière, l'accroissement de la mobilité géographique professionnelle.

### **Impact sur les personnels**

Les impacts sont également doubles. Il s'agit de développer leurs compétences professionnelles et personnelles et de leur permettre d'intégrer la dimension européenne dans leurs pratiques pédagogiques et éducatives quotidiennes.

Au niveau professionnel, il est attendu un renforcement des compétences organisationnelles et communicationnelles, une meilleure adaptation à des contextes différents, une découverte de nouvelles approches/techniques professionnelles (pédagogiques, éducatives, liées aux métiers) et un réinvestissement dans leurs pratiques de la connaissance des réalités professionnelles et de la vision de l'emploi en Europe et dans le monde et un renforcement de la dimension internationale dans leurs activités. Cela pourra éventuellement se traduire par des évolutions professionnelles en termes de missions ou de projets.

Au niveau personnel, les personnels renforceront leurs compétences linguistiques, leurs connaissances de l'espace européen afin de mieux appréhender les enjeux sociaux, économiques et culturels de l'Europe et/ou d'autres zones géographiques.

La qualité de l'enseignement dispensé sera améliorée par les échanges de personnels dont la formation continue sera ainsi renforcée. Ces derniers seront également plus à même d'inciter les apprentis à participer aux dispositifs de mobilité.

#### **Impact sur les maîtres d'apprentissage :**

A très court terme, pour les maîtres d'apprentissage le programme représente une opportunité d'échanges, de confrontations et de retours d'expériences concernant d'autres pratiques professionnelles internationales. Ceux-ci pourront être vécus directement via les apports des apprentis de l'entreprise participant à une mobilité sortante ou même à travers les apports des apprentis en mobilité entrante. Les maîtres d'apprentissage pourront ainsi développer une capacité nouvelle à faire évoluer leurs pratiques et à innover facilitant l'internationalisation de leur entreprise. Cela aura également pour effet le renforcement des liens entre le CFA Régional et son réseau d'entreprises.

#### **Impact sur le CFA Régional et ses établissements locaux**

L'un des effets escomptés sur le CFA Régional et ses établissements locaux sera de renforcer sa notoriété et son image à court terme, et à plus long terme une attractivité accrue des formations. La diversité des parcours proposés aux apprentis (stages en entreprises en Europe ou à l'international voire mobilités d'études), permettra d'améliorer la qualité et la pertinence de l'enseignement supérieur. Cela permettra également au CFA Régional et à ses établissements locaux de proposer à plus long terme une offre de formation enrichie et modernisée et ainsi d'accroître sa visibilité internationale.

#### **Impacts sur les autres cibles**

Familles des apprentis : les parents auront la satisfaction de la montée en compétence de leurs enfants. Par ailleurs ils seront impactés indirectement à travers l'expérience de ces derniers en termes d'ouverture, de développement de la citoyenneté européenne...

Autres parties prenantes : les partenaires du CFA Régional (Conseil Régional, Etat, branches professionnelles, entreprises, autres acteurs de la formation) pourront bénéficier des retombées de la valorisation de leur territoire systématiquement mis en avant à l'extérieur lors de mobilités sortantes, ou des retours d'expériences de l'ensemble des participants à la mobilité entrante revenus dans leurs pays d'origine. Ces partenaires pourront aussi bénéficier du développement et des résultats de projets innovants auxquels ils pourront être eux-mêmes associés ou dont ils pourront être à l'origine. Le CFA Régional deviendra en outre capable, à travers l'implication de ces parties prenantes, de mobiliser des fonds sur différents programmes complémentaires, qu'ils soient régionaux ou européens.

#### **Indicateurs**

La mesure des impacts sera réalisée au moyen d'outils et d'indicateurs différenciés en fonction des publics cibles.

Les impacts sur les apprentis seront mesurés à travers les outils de mesure suivants : résultats aux examens, nombre de poursuites d'études, analyse des rapports du participant, enquête annuelle de satisfaction, enquêtes d'insertion de 6 à 12 mois.

Exemples d'indicateurs : prise de responsabilité au CFA ou dans l'entreprise, taux de réussite à l'examen, taux de réussite des apprentis mobiles/non mobiles, taux de poursuites d'études, résultats aux examens en langue, envie exprimée de repartir, taux de mobilités multiples, mobilité personnelle en France ou à l'étranger, taux de poursuites d'études en France, rapidité d'insertion sur le marché du travail, nombre d'apprentis embauchés par les entreprises d'accueil, taux de créations d'entreprises

Les impacts sur les personnels seront mesurés par l'analyse des rapports du participant et une enquête de satisfaction au retour de chaque mobilité. L'impact pourra aussi être analysé lors de l'entretien annuel des personnels.

Exemples d'indicateurs : pour le quantitatif : nombre ou taux de mobilités effectuées, pourcentage de mobilités multiples ou renouvelées, nombre de projets nouveaux initiés à l'international, demandes de formation concernant directement ou indirectement le programme (formations proposées par l'Agence Erasmus+, formations linguistiques, ...), prise de responsabilités dans l'établissement, et pour le qualitatif : pratiques pédagogiques nouvelles, implication dans les projets à l'international du CFA.

Les impacts sur les maîtres d'apprentissage seront mesurés via des questionnaires annuels réalisés dans le cadre de la démarche qualité.

Exemples d'indicateurs quantitatifs : nombre d'apprentis autorisés à partir en mobilité sortante, nombre d'apprentis ou d'étudiants accueillis en mobilité entrante, nombre de nouveaux projets initiés suite aux mobilités, recrutements de jeunes

en mobilité entrante, demandes et nombre de mobilités au sein du réseau des maîtres d'apprentissage, implication accrue des entreprises dans le réseau des ambassadeurs de la mobilité...

L'impact sur les CFA locaux du CFA Régional sera mesuré à travers une enquête annuelle. Elle se fondera sur les indicateurs suivants : taux de fréquentation lors des Journées Portes Ouvertes, évolution des effectifs dans les cycles du supérieur, nombre de formations proposées dans le supérieur, nombre de candidats (apprentis/personnels) à une mobilité sortante, nombre de candidats à une mobilité entrante (notamment personnels), nombre de coopérations nouvelles, nombre d'accords inter-institutionnels...

L'impact sur les familles sera mesuré à travers des questionnaires mesurant leur taux de satisfaction concernant les cursus proposés, le suivi aux apprentis, les possibilités d'insertion socio-professionnelles.... L'impact sur les parties prenantes sera mesuré à travers des indicateurs tels que : nombre de projets mis en œuvre avec ces parties prenantes, nombre de partenaires institutionnels et professionnels impliqués dans des projets, le nombre de projets en lien avec le territoire du local à l'international.